

# BULLETIN D'INFORMATION

à l'intention des propriétaires, des exploitants  
et des conducteurs de véhicules lourds



Volume 17 | Numéro 2 | **Novembre 2014**



## MODIFICATION DES CONDITIONS POUR OBTENIR LA MENTION T

**À compter du 15 décembre 2014, tous les conducteurs de véhicules lourds qui désirent obtenir la mention T devront réussir une formation dans l'un des centres de formation en transport relevant d'une commission scolaire.**

Rappelons que la mention T permet à son détenteur de conduire un grand train routier (GTR), soit un ensemble de véhicules composé d'un tracteur et de deux semi-remorques, dont la longueur excède 25 mètres.

La mise en place de cette formation vise à :

- accroître la sécurité de tous les usagers de la route;
- favoriser l'harmonisation et la reconnaissance des compétences entre les conducteurs québécois de grands trains routiers et ceux des autres provinces de l'Est du pays.

### NOUVELLES CONDITIONS

Pour obtenir une mention T, le nouveau conducteur de GTR devra réussir une formation qui remplace l'examen théorique. Toutefois, il doit toujours détenir plus de cinq ans d'expérience de conduite avec un permis de conduire de la classe 1 avant d'être admissible.

---

**Les conducteurs ayant obtenu la mention T avant le 15 décembre 2014 n'auront pas à suivre la formation.**

---

### FORMATION

Le programme de formation est inspiré des concepts recommandés par l'Alliance canadienne du camionnage et intègre les exigences réglementaires québécoises applicables à la circulation des GTR. Il comprendra 16 heures d'enseignement, soit **deux jours de formation**, sur les aspects théoriques et pratiques de la conduite de ce type de véhicule.

La formation sera offerte, au coût approximatif de 830\$, par le Centre de formation en transport de Charlesbourg (Québec) et le Centre de formation du transport routier (Saint-Jérôme) du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre, période de circulation autorisée des GTR. Par ailleurs, le ministère des Transports du Québec (MTQ), de qui relève l'application du Règlement sur le permis spécial de circulation d'un train routier, et les centres de formation en transport concernés examinent les modalités qui permettront la circulation hivernale des GTR utilisés à des fins de formation dès décembre prochain.

SUITE PAGE SUIVANTE >



Aucun permis ou certificat particulier ne sera requis pour la partie pratique de la formation. En effet, s'il est accompagné du formateur désigné, l'apprenti sera autorisé à conduire un GTR, sans autre exigence. Le conducteur sera évalué au cours de sa formation pour vérifier qu'il atteint les objectifs et possède toutes les compétences requises pour conduire un GTR. Après avoir réussi la formation, il recevra une attestation qu'il devra présenter dans un centre de services de la Société pour faire ajouter la mention T à son permis de conduire.

Pour en savoir plus sur la formation à la conduite d'un train routier de plus de 25 mètres, communiquez avec l'un des deux centres de formation en transport.

## FORMATION PNAGF

**Depuis l'automne 2014, vous pouvez obtenir le soutien de formateurs professionnels pour vous approprier le contenu du Programme nord-américain de gestion de la fatigue (PNAGF). En effet, les centres de formation en transport, en collaboration avec la Société, offrent des activités de formation basées sur le matériel du PNAGF. Une évaluation des acquis des participants ayant suivi le programme est également proposée. Pour en savoir plus sur la formation PNAGF et en connaître les coûts, contactez l'un des deux centres de formation en transport.**

Rappelons que le PNAGF, mis en place en 2013, vise à :

- réduire la fatigue des conducteurs;
- améliorer la qualité de vie des conducteurs;
- diminuer la fréquence des accidents dus à la fatigue;
- réduire les coûts qui y sont associés.

Ce programme est accessible gratuitement à l'adresse [www.pnagf.com](http://www.pnagf.com).

### POUR EN SAVOIR PLUS

#### > Communiquez avec les deux centres de formation en transport

- Centre de formation en transport de Charlesbourg (Québec)
- Centre de formation du transport routier (Saint-Jérôme)

#### > Visitez le site Web de la Société

- Ensemble de véhicules lourds (classe 1) – Mention T
- Programme nord-américain de gestion de la fatigue

